



DIVERSIFIER LE PARCOURS PROFESSIONNEL

Une évolution nécessaire !



UNITÉ SGP POLICE, lors des négociations relatives à la nouvelle circulaire d'emploi A OBTENU :

- La MOBILITÉ 3 ans, c'est-à-dire la possibilité de demander un changement de DÉPARTEMENT et / ou de DIRECTION D'EMPLOI !
- La MUTATION À CARACTÈRE DÉROGATOIRE comme les collègues du CEA !
- La PERMUTATION (sous conditions) !



RECONNAISSANCE et CONSIDÉRATION, voilà pourquoi nous nous battons !!!

